

CONTRAT DE LOCATION DU VEHICULE ET CONDITIONS POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES ET LES PARTICULIERS.

1. Modalités de location

Toutes les demandes de locations doivent être effectuées **à l'aide de ce formulaire et envoyées par email à mjc.villers@gmail.com.**

Les confirmations de réservations et les modalités vous seront retournées à l'adresse mail utilisée pour la demande.

Vous devez remplir les informations suivantes au nom du conducteur principal et si besoin du 2° conducteur.

	Conducteur principal	2° conducteur
Nom de l'association		
Nom et prénom du conducteur		
Adresse complète		
Numéro Tél. si possible portable		
Numéro du permis de conduire		
Date et heure de la prise en charge		
Date et heure de restitution		
Destination du véhicule		
Autres		

2. Conditions de location

Mise à disposition du véhicule et la durée de location

Le véhicule est mis à votre disposition à la date et l'heure mentionnée dans le mail de confirmation de réservation.

La réservation est effectuée pour une durée déterminée. Après le contrôle du véhicule en votre présence et la signature du contrat, les clés vous seront remises, ceci **dans les heures d'ouverture de la MJC.**

Le véhicule doit revenir propre intérieur comme extérieur sinon le nettoyage sera facturé au locataire.

Le véhicule doit être restitué au plus tard à 18h15 le jour de location pour pouvoir effectuer un état des lieux avec le personnel de la MJC. S'il n'est pas présenté le jour convenu une pénalité de 20€ par jour de retard sera facturée.

Les locations pour le week-end s'effectuent du vendredi à 18h15 au lundi à 9h.

Aucune réservation ne sera prise plus d'un mois à l'avance.

Conditions à remplir

Toute personne ou association désirant louer le minibus **devra adhérer à la MJC et pouvoir présenter sa carte de membre lors de la remise des clés.**

Le conducteur principal, détenteur du permis de conduire depuis plus de 3 ans, sera celui désigné au contrat de location conclu avec la MJC. Il devra se présenter à la MJC muni de **son permis de conduire** le jour de la signature du contrat est d'**un chèque de caution de 800€.** **Si le conducteur a un permis de moins de 3 ans, la caution s'élève à 1200 €.**

Si l'une de ces conditions venait à faire défaut lors de l'établissement du contrat de location, la MJC se réserve le droit de ne pas honorer la réservation.

Utilisation du véhicule

Pendant toute la durée du contrat de location, **le véhicule doit être utilisé en étant respectueux du matériel, de l'association qui le fournit et des lois.**

Le conducteur ne devra pas utiliser le véhicule sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. Le véhicule ne devra pas notamment être sous-loué, transporter des personnes à titre onéreux, servir à un déménagement ou encore à participer à des rallyes ou des compétitions. Toute dégradation sera facturée au locataire.

3. Prix et conditions de paiement

Prix : - Forfait Courte Distance = 0,50 € / Km Sans le plein, pour moins de 100 Km.

- Forfait Longue Distance = 0,30 € / Km Avec le plein.

- Forfait Longue Durée à partir du 4^{ième} Jour = 20 € / Jour en supplément.

La disposition du véhicule est pour la durée précisée dans le contrat et un kilométrage illimité.

En cas d'accident, le chèque de caution servira pour la franchise de l'assurance du véhicule.

Tout autre élément non mentionné dans la liste ci-dessus **n'est pas inclus dans le prix comme les contraventions au code de la route par exemple.**

Le paiement s'effectue au retour après établissement d'une facture par la MJC.

Responsable de la MJC :

Signature du locataire :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)